



Avenant mandat n°.....

salaires mois de.....

PROFESSIONNEL
SPECTACLE VIVANT, AUDIOVISUEL, CINEMA

En vertu de ce mandat, Légi Spectacle doit établir le bulletin de paie du salarié dont le nom suit et effectuer les actes administratifs qui en résultent (DUE et contrat de travail uniquement sur demande). Une facture sera adressée après traitement du dossier.

Compléter obligatoirement les 5 rubriques suivantes (merci de remplir en majuscules pour faciliter la saisie des données)

1 ARTISTE [] en cachet ou en heures TECHNICIEN [] uniquement en heures
NOM..... Prénom.....
Qualification..... N° SS.....
«Intermittent» [] Fonctionnaire [] Non domicilié fiscalement en France [] Autre.....

2 Périodes (A) et nom du spectacle (B) obligatoires
A : Dates
du --- au ---/--- titre :
B : Spectacle, événement, production
DUE (heures d'embauche) et/ ou contrat de travail établis uniquement sur votre demande
B : Spectacle, événement, production
DUE [] à --- h • CT¹ [] à

1 Si nécessaire, noter au verso, les compléments d'informations pour établir le Contrat de travail (conditions particulières, frais à la charge de...).

3 Jours travaillés à entourer et nombre de cachets ou nombre d'heures par jour à indiquer
Date 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
cachets [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
heures [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Date 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
cachets [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
heures [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Artistes : les cachets sont réservés aux représentations en public. Les répétitions sont obligatoirement à mentionner en heures.
Techniciens : la durée de travail ne peut excéder 10 h par jour sauf dérogation DIRECCTE ou accord selon convention collective.
RAPPEL : convention collective obligatoire • CCNESPVS ou CCNEAC

4 Montant du salaire à indiquer en précisant les deux bases de calcul obligatoires, en colonnes A et B
en net [] €
ou en brut [] €
ou en coût global [] €
par cachet []
ou par heure []
ou par jour []
ou en totalité []
Préciser, pour les artistes, si "l'abattement pour frais professionnels" doit être appliqué si oui []

5 Noter s'il y a en plus :
SOMME OBLIGATOIRE DETAIL OBLIGATOIRE
des avantages en nature : si oui [] €
des frais professionnels : si oui [] €

A COMPLETER UNIQUEMENT SI LEGI SPECTACLE N'A JAMAIS ETABLI DE BULLETIN DE PAIE POUR CE SALARIE OU EN CAS DE MODIFICATIONS.
Né(e) le..... à..... Nationalité.....
Adresse.....
Téléphone.....
N° Identifiant ASSEDIC..... N° Congés Spectacles.....

CACHET DE L'EMPLOYEUR (obligatoire), SIGNATURE (obligatoire) Fait à.....
le.....
LEGI SPECTACLE : 04 67 58 60 59
2, rue de la Merci - 34000 Montpellier



Avenant au MANDAT N° (attribué par Légi Spectacle)

En vertu du mandat N°....., LEGI SPECTACLE est sollicité pour établir les bulletins de salaire des salariés du régime général, dont les noms suivent et effectuer les actes administratifs qui en résultent. Une facture sera adressée après traitement du dossier.

salaire pour le mois de

le salarié

NOM..... Prénom.....

Qualification cadre

Contrat à durée indéterminée déterminée congés payés précarité

Contrat spécifique CAE autre.....

Période du au

Jours travaillés à entourer (si nécessaire)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Nombre d'heures travaillées durant le mois

Salaire € net¹ brut² coût global³
 par heure OU pour la période travaillée

Nombre de jours de congés pris durant le mois

Nombre de jours "maladie" durant le mois

A COMPLÉTER UNIQUEMENT SI LÉGI SPECTACLE N'A JAMAIS ÉTABLI DE BULLETIN DE PAIE POUR CE SALARIÉ OU EN CAS DE MODIFICATIONS.

Né(e) le..... à..... Nationalité.....

Adresse.....

..... Téléphone.....

N° de Sécurité Sociale

Nous pouvons établir un bulletin de salaire indifféremment à partir de ces trois bases :

¹ **Le salaire net** : le salaire brut moins les cotisations salariales. C'est donc la rémunération perçue par le salarié.

² **Le salaire brut** : le salaire net plus les cotisations salariales.

³ **Le coût global** : le salaire brut plus les cotisations patronales, donc toutes charges sociales comprises, plus les frais de gestion.

CACHET DE L'EMPLOYEUR OBLIGATOIRE
SIGNATURE OBLIGATOIRE

Fait à.....

le.....